

» GRANDES LIGNES DU SOMMET MONDIAL DE 2005

Le Sommet mondial de 2005, qui aura lieu du 14 au 16 septembre au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, devrait rassembler plus de 170 chefs d'État et de gouvernement, un record historique. C'est l'occasion, qui ne se représentera pas de sitôt, de prendre des décisions audacieuses dans les domaines du développement, de la sécurité, des droits de l'homme et de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. L'ordre du jour du Sommet s'appuie sur une série de propositions réalistes présentées en mars par le Secrétaire général, Kofi Annan, dans son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande* (<www.un.org/french/largerfreedom>). Ces propositions ont ensuite été examinées par les gouvernements dans le cadre d'une série de consultations officielles menées par le Président de l'Assemblée générale, Jean Ping, qui a publié le 5 août un troisième projet de document final pour le Sommet. Une autre révision devrait paraître fin août. La version la plus récente et des détails supplémentaires sont publiés sur le site <www.un.org/french/ga/59/hl60_plenarymeeting>.

VIVRE À L'ABRI DU BESOIN

Les propositions relatives au développement exigent des progrès en matière d'allègement de la dette et de libéralisation des échanges commerciaux et l'accroissement des montants consacrés à l'aide pour revitaliser l'infrastructure et améliorer les services de santé et d'éducation, en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment celui consistant à réduire la misère de moitié d'ici à 2015 (<www.un.org/french/millennium-goals>). Les pays en développement doivent mettre au point des stratégies nationales visant à atteindre les cibles énoncées dans les OMD et à faciliter une gestion des affaires publiques transparente et responsable; les pays développés doivent, quant à eux, augmenter les montants consacrés à l'aide et lever les obstacles au commerce, alléger la dette et réduire les autres entraves au développement. Un mécanisme de financement international pourrait être créé afin d'améliorer la prévisibilité et l'accessibilité de l'aide publique au développement (APD). De nombreux donateurs sont en bonne voie d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD d'ici à 2015. D'autres ont promis d'augmenter l'APD de manière substantielle au cours des 10 prochaines années. Les dirigeants réunis dans le cadre du Sommet du Groupe des Huit, tenu début juillet, ont convenu d'augmenter le montant de l'aide annuelle d'au moins 50 milliards de dollars d'ici à 2010, la moitié au moins de ces fonds supplémentaires étant destinée à l'Afrique, et d'annuler la dette de 18 des pays les plus pauvres du monde.

VIVRE À L'ABRI DE LA PEUR

L'ordre du jour du Sommet vise également à rendre le monde plus sûr en améliorant les accords collectifs relatifs à la sécurité. Parmi les propositions présentées figurent des initiatives destinées à prévenir le terrorisme catastrophique et la prolifération des armes de destruction massive. Les États Membres doivent absolument parvenir à un accord sur une définition universelle du terrorisme et signer une convention générale contre le terrorisme. Une convention générale contre le terrorisme nucléaire a déjà été approuvée par l'Assemblée générale; elle sera ouverte à la signature lors du Sommet mondial. D'autres propositions prévoient la création d'une Commission de la consolidation de la paix, chargée d'aider les pays à passer d'un conflit armé à une paix durable et à réduire les risques de guerre. Les gouvernements doivent également prendre des mesures contre la criminalité organisée, ainsi que pour limiter le commerce illicite des armes légères et des mines terrestres.

VIVRE DANS LA DIGNITÉ

La conception de l'action collective, qui est fondée sur trois axes, repose sur l'idée qu'il n'y a pas de développement sans sécurité, pas de sécurité sans développement, et qu'il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés et protégés par tous les pays. Le Secrétaire général a récemment annoncé la créa-

tion d'un fonds pour la démocratie, indépendant et autofinancé, pour aider les gouvernements à renforcer leurs pratiques et institutions démocratiques. Il est également essentiel que la communauté internationale reconnaisse le principe universel selon lequel il lui incombe de protéger les populations civiles contre les crimes contre l'humanité lorsque les gouvernements ne sont pas disposés ou pas en mesure de le faire. Les États doivent en outre renforcer le rôle du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Une des propositions présentées vise à transformer la Commission des droits de l'homme, largement discréditée, en un organe permanent plus petit, qui constituerait un nouveau Conseil des droits de l'homme. L'obtention de la qualité de membre du Conseil serait soumise à l'approbation des deux tiers de l'Assemblée générale.

RENFORCER L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

De l'avis général, l'Organisation des Nations Unies doit s'adapter pour faire face aux problèmes géopolitiques et aux défis mondiaux actuels. Si l'Organisation continue de rationaliser et de réformer sa structure interne, elle doit redoubler d'efforts pour gagner encore en efficacité et en transparence et rendre mieux compte de ses activités.

Une des principales propositions présentées consiste à élargir le Conseil de sécurité afin de le rendre plus ouvert et plus représentatif de la composition actuelle de l'Organisation. Parmi les modèles d'élargissement du Conseil de 15 à 24 membres actuellement examinés, on retiendra les 2 suivants : le premier prévoit la création de six sièges permanents et de trois sièges non permanents supplémentaires; le second prévoit la création de neuf sièges non permanents. Un consensus est souhaitable, mais pas obligatoire si les deux tiers des États Membre de l'Organisation s'accordent sur une formule.

Dans le cadre des propositions de réforme, il est également envisagé de dynamiser le Conseil économique et social, qui jouerait un rôle plus actif dans la coordination, à l'échelle du système, des politiques de développement et organiserait tous les deux ans des réunions ministérielles de haut niveau pour évaluer les progrès accomplis et faire des recommandations pour faciliter la réalisation des OMD.

L'Assemblée générale elle-même fait également l'objet d'un examen attentif. Parmi les propositions visant à la réformer figurent des mesures destinées à simplifier la structure de ses commissions et à accélérer le processus des délibérations, ainsi qu'à rationaliser son ordre du jour en se concentrant sur les principales questions de fond d'actualité.

Parmi les autres propositions, on citera des mesures visant à adapter la structure et les ressources humaines du Secrétariat aux réformes proposées, notamment l'approbation d'un programme ponctuel de départs anticipés et d'un examen complet des ressources budgétaires et humaines. Les modifications proposées ont pour but de modifier la culture et l'organisation du Secrétariat pour le rendre plus efficace, plus ouvert et plus responsable. Pour plus d'information sur la réforme du Secrétariat, visitez le site <www.un.org/french/reform>.

ORGANISATION ET RÉSULTATS DU SOMMET

Lors du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement et autres représentants de haut niveau participeront à des réunions plénières, qui se poursuivront pendant toute la durée du Sommet, au cours desquelles ils feront des déclarations. Une réunion spéciale consacrée au financement du développement aura lieu le 14 septembre, dans la matinée. Les réunions plénières seront présidées par les chefs d'État ou de gouvernement des pays d'origine des Présidents des cinquante-neuvième et soixantième sessions de l'Assemblée générale, à savoir le Gabon et la Suède, respectivement. Quatre tables rondes interactives à huis clos seront également organisées pendant ces trois jours, chacune couvrant l'ambitieux ordre du jour du Sommet; elles seront présidées par deux chefs d'État ou de gouvernement désignés par les groupes régionaux. Les résumés des débats seront présentés lors d'une séance plénière de clôture le 16 septembre. Certains observateurs et membres d'organisations non gouvernementales et d'organisations régionales pourront également prendre la parole en séance plénière. Les États Membres devraient adopter un document final présentant un certain nombre de décisions et de recommandations.